



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie Nationale Biodiversité en Bourgogne Franche-Comté

Bilan 2025

Les 4 axes de la SNB 2030



	Axe 1: réduire les pressions	Axe 2: restaurer	Axe 3: mobiliser	Axe 4: garantir les moyens
Cadre national de la SNB	19 mesures	9 mesures	8 mesures	5 mesures
	100 actions	31 actions	53 actions	25 actions
54 Actions territorialisables (hors PTESE)	28 actions	12 actions	9 actions	5 actions
	24 actions	12 actions	7 actions	3 actions
46 Actions territorialisées en Bourgogne Franche-Comté (hors PTESE)	+ 7 actions « écartées »			

AXE 1 : REDUIRE LES PRESSIONS QUI S'EXERCENT SUR LA BIODIVERSITE

24 actions territorialisées

8 services et opérateurs de l'Etat mobilisés

Plan d'action territorial de la SNAP -



Fin 2024, 26% du territoire régional sont couverts par des aires protégées mais seulement 1.48% par des aires protégées fortes. L'année 2025 a permis :

- d'avancer sur la création de nouvelles aires protégées fortes inscrites au Plan d'action territorial 1 de la SNAP, en particulier l'APPB Forêts d'Altitude du Haut-Doubs, signé le 31/12/2025 pour plus de 2000 hectares !
- de communiquer auprès des élus sur les aires protégées lors d'un séminaire dédié le 20 mai 2025 – environ 80 participants
- d'intégrer des premiers livrables des études en cours sur l'identification des secteurs et sites à enjeux de protection pour préparer le prochain PAT 2025-2027.

Plus de 5 nouvelles aires protégées fortes créées en 2025

+ 2276 hectares en protection forte en 2025 !

➤ **Fin 2025, la surface du territoire régional sous protection forte s'élève désormais à 1.53 % et non plus 1.48 % (quasi 73 000 hectares)**

Sites classés

La SNB prévoit d'augmenter de 10% la superficie couverte par les sites classés d'ici 2030 ; rapportés à l'échelle de Bourgogne Franche-Comté, cela correspond à 6600 hectares supplémentaires.

Avec le classement par décret du 02 juillet 2025 de la Côte de Nuits, 4500 hectares supplémentaires ont été protégés.

+ 4500 hectares classés en 2025

En protégeant les paysages, nous protégeons aussi la biodiversité !

Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Document stratégique régional produit, animation organisée, premiers contrôles réalisés

Des premiers résultats tangibles en 2025 ! qui se traduiront dans un plan d'actions dédié et opérationnel en 2026

Installations classées et biodiversité (ICPE)

27 inspections réalisées en 2025 pour contrôler les impacts sur la biodiversité

Les inspecteurs de l'environnement du service prévention des risques et des 4 unités inter-départementales ont mené 27 inspections (10 annoncées initialement) sur des parcs éoliens ou des carrières. Ces inspections ont permis de vérifier la mise en œuvre de mesures de prévention des impacts de ces installations sur la biodiversité. Elles ont fait ressortir les faits marquants suivants :

- un arrêté préfectoral de mise en demeure a été signé pour non-respect de plusieurs mesures d'évitement et de réduction sur une carrière ;
- les inspections menées sur les carrières ont fait l'objet de plusieurs observations faisant ressortir principalement l'absence de mise en place de mesures de compensation et de protocole de suivi de ces mesures, un entretien insuffisant de zones favorables au développement de certaines espèces végétales ;
- concernant les parcs éoliens, de nombreuses observations ont porté sur la nécessité d'améliorer la gestion des dispositifs de bridage. Également, des manquements ont été observés concernant le suivi de la mortalité des espèces protégées, la transmission des rapports de suivi environnementaux ou l'absence de mise en place de mesures d'accompagnement pour la biodiversité.

Agriculture et biodiversité



L'année 2025 a été marquée par des temps forts en Bourgogne Franche-Comté :

- L'instauration d'un **comité de pilotage** pour la rédaction du **Plan « BIO BFC »** avec la Région, la Chambre Régionale d'Agriculture, l'agence BIO BFC et les 3 agences de l'eau, dans un contexte où l'agriculture biologique connaît un repli ;
- Les **10 ans des GIEE** valorisant les pratiques d'agroécologie. A ce jour, plus de 1000 agriculteurs sont en GIEE, 1458 au total dans un collectif en faveur de l'agroécologie.

**1458 agriculteurs engagés dans
un collectif agro-écologique
en BFC**

9.9 % SAU en Bio



Energies Renouvelables et biodiversité

L'année 2025 a été marquée par une série d'évènements importants autour de ce sujet. Ainsi, le 17 janvier 2025, une journée de sensibilisation des bureaux d'étude a été organisée par le département biodiversité, permettant de sensibiliser environ 40 bureaux d'études.

**+ de 230
participants au
séminaire ENR et
biodiversité de
septembre 2025**

Un séminaire « ENR, biodiversité et paysages » a été organisé le 18 septembre 2025. Ce séminaire, porté par la DREAL, l'ADEME et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, a rassemblé services de l'Etat, élus et collectivités territoriales, opérateurs-énergéticiens, bureaux d'études et associations, autour de la conciliation des enjeux de biodiversité, paysage et patrimoine lors du développement de projets photovoltaïques et éoliens en

Bourgogne-Franche-Comté.

RESEAU ROUTIER et BIODIVERSITE

Deux directions interrégionales des routes (DIR) interviennent en Bourgogne Franche-Comté : la DIR Est et la DIR Centre Est. Par la gestion de leurs dépendances vertes, les DIR sont pleinement intégrées à la stratégie nationale biodiversité, à travers plusieurs actions déployées au niveau régional. Ces mesures consistent notamment en la gestion durable des dépendances vertes du réseau routier national, l'augmentation des surfaces favorables aux pollinisateurs et la limitation de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

En 2025, un Document d'Organisation de l'Entretien des Dépendances Vertes (DOEDV) a été validé techniquement par la **DIR Centre Est**. Ce document est destiné aux chefs des centres d'exploitation et aux agents ; il est complété de 12 fiches pratiques. Ce DOEDV va être traduit en plans d'entretien territorialisés, à l'échelle des districts. Le premier déploiement est prévu sur le district de la Charité sur Loire en 2026 (200 kms linéaires ; environ 80 agents impliqués).

**Projet techniquement
finalisé d'un plan de
gestion des dépendances
vertes pour la DIR Centre
Est**

**111 agents de la DIR Est
formés aux enjeux
biodiversité par le CEREMA**

La **DIR Est** applique un cahier de recommandations produit par le CEREMA, tenant lieu de fiches de gestion pour ses dépendances. Ainsi, les pratiques de fauche sont adaptées. 111 agents ont été formés à la biodiversité en 2024. Par ailleurs, des mesures sont en place pour préserver les pollinisateurs (démarche zéro phyto) et un plan de lutte contre l'ambrosie est en place.

VOIES NAVIGABLES ET BIODIVERSITE

Deux directions territoriales de VNF interviennent en Bourgogne Franche-Comté : VNF Centre Bourgogne et VNF Rhône-Saône. Au niveau national, VNF s'est engagé, dans le cadre de la SNB, sur l'élaboration d'un Plan Patrimoine Naturel. Celui-ci devrait être décliné au niveau régional en 2026

L'année 2025 a vu l'aboutissement, après des années de travaux entre DREAL et DT VNF Rhône Saône, de deux protocoles pour les opérations de fauche et de gestion du patrimoine arboré prenant en compte les enjeux espèces protégées. Ces protocoles pourront être transmis à la DT Centre Bourgogne voire à d'autres DT en France.

LIMITER LA SURFREQUENTATION

+ 1 Grand Site de France labellisé (Vézelay)

Cette action s'applique aux espaces remarquables que sont les grands monuments naturels protégés du réseau des Grands Sites de France et des espaces naturels gérés par des gestionnaires. L'année 2025 a vu aboutir la labellisation du Grand Site de France de Vézelay. En Bourgogne Franche-Comté, 3 sites sont dorénavant labellisés. 3 « projets grand site » restent en cours.

En 2025, une réflexion a été engagée en partenariat avec le **commissariat de massif du Jura** pour identifier des pistes de solution permettant de limiter ou a minima de maîtriser la fréquentation à l'échelle du massif du Jura, fréquentation liée notamment aux activités sportives et de pleine nature, du type Transjurassienne. Deux réunions de travail ont été organisées. Le **Commissariat de Massif du Jura** en 2026 poursuit les travaux initiés à travers l'engagement d'une réflexion sur les usages de la nature, à l'échelle du massif du Jura, associant de nombreux partenaires locaux.

AXE 2 : RESTAURER LA BIODIVERSITE DEGRADEE PARTOUT OU C'EST POSSIBLE

12 actions territorialisées/4 services et opérateurs de l'Etat mobilisés

RESTAURATION DES CONTINUITES



En 2025, les mesures de restauration des cours d'eau, visant à rétablir les fonctions écologiques des milieux aquatiques, ont conduit à restaurer 68 ouvrages. Ces travaux relèvent de l'action des collectivités possédant la compétence GEMAPI.

Par ailleurs en 2025, un colloque promouvant les « Solutions Fondées sur la Nature » a été organisé en juin 2025 et a réuni plus de 100 participants.

Grâce au fonds vert « continuités », 3 dossiers ont été soutenus en 2025 pour un montant de 257 604 euros

68 ouvrages restaurés
pour la continuité
écologique des cours
d'eau en 2025

257 604 euros engagés
en 2025 grâce au fonds
vert

RENATURATION DES VILLES



150 hectares
renaturés

688 428 euros
engagés en 2025
grâce au fonds vert

Grâce à la mesure fonds vert « Renaturation des villes et des villages », environ 150 hectares ont pu être renaturés. 10 dossiers ont été soutenus en 2025 pour un montant de 688 428 euros.

FORETS



2548 hectares en
protection forte
(domaine public)

L'année 2025 a vu l'aboutissement des travaux d'écriture du « **dire régional forêt bois** », qui inclut la ligne directrice suivante : « Renforcer la protection des forêts les plus riches en biodiversité en pensant leur modèle économique ». Ce dire a été présenté lors de la commission régionale forêt bois de novembre. Un plan d'actions y est associé. De même, des travaux sont lancés concernant les dessertes forestières. Un premier groupe de travail a été organisé, piloté par la DREAL, en association avec la DRAAF. Par ailleurs, le **Commissariat de Massif du Jura, dans le cadre de son PACC (Plan d'Adaptation au**

Changement Climatique) adopté le 08 décembre 2025, prévoit des actions dédiées au maintien de la multi-fonctionnalité de la forêt, en particulier l'action suivante : « *Multiplier les expérimentations de régénération de la forêt : trame d'îlots en libre évolution, maintien du bois mort sur pied et à terre, nouvelles essences, semis* ».

HAIES



En 2025, des réflexions ont été engagées, au-delà du pacte haie, pour mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les dispositifs de soutien à la plantation. Ainsi, une réflexion a été engagée entre DREAL/Région et DRAAF pour rédiger une **charte de bonnes pratiques pour la plantation, l'entretien, la préservation et la gestion durable des haies, favorable à la biodiversité**. Une journée « haies et biodiversité » est en préparation.

MILIEUX HUMIDES



Plus de 290 hectares de milieux humides restaurés fin 2025

Les actions de restauration des milieux humides sont portées essentiellement et financés par les 3 agences de l'eau/ Rhône Méditerranée Corse, Seine Normandie et Loire Bretagne. La surface de milieux humides restaurés pour le bassin RMC est de 281 hectares en 2025, 6.71 pour le bassin SN et enfin 3.5 pour le bassin Loire Bretagne.

3 premières listes rouges régionales établies en 2025



LISTES ROUGES

La Liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Les listes rouges régionales de Bourgogne Franche-Comté pour les papillons et les odonates sont en cours de finalisation. Elles ont été présentées au CSRPN au mois de juin et sont en attente de validation par l'UICN. Leur publication est prévue dans le courant de l'année 2026

La liste rouge régionale BFC Syrphes a été présentée au CSRPN du mois d'octobre et est également en attente de validation par l'UICN. Sa publication est prévue dans le courant de l'année 2026. Les travaux liés à la liste rouge oiseaux nicheurs ont débuté en 2025. Les listes régionales flore protégée (flore vasculaire et bryoflore) ont débuté en 2025.

Plans Nationaux d'Actions (PNA)

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté est DREAL coordinatrice de 5 PNA : le PNA Lynx (rôle d'animateur également), le PNA Chiroptères, le PNA Grand Tétras pour les massifs du Jura et des Vosges et les PNA Saxifrage OEil de Bouc et Saxifrages rupestres. En 2025, le PNA "saxifrage rupestre" a été lancé.

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté suit également la déclinaison en région de 7 autres PNA (Loutre d'Europe, Milan royal, Papillons diurnes patrimoniaux, Odonates, Balbuzard pêcheur et Pygargue à queue blanche, Cistude d'Europe) et sera associée à un nouveau PNA concernant les habitats prairiaux alluviaux (« prairies de fauche à violettes et ail anguleux »). Trois nouveaux PNA sont prévus en 2026: pie-grièche, vipères, messicoles.

**9 PNA déclinés en
Bourgogne Franche-
Comté**

AXE 3 : MOBILISER TOUS LES ACTEURS

7 actions territorialisées

4 services et opérateurs de l'Etat mobilisés

SANTE et BIODIVERSITE

Surveillance de la santé des animaux sauvages : le réseau SAGIR (Surveiller pour Agir)
Environ 250 individus sont collectés par an (Fédérations de chasse, OFB, laboratoires vétérinaires) et analysés. L'ARS pilote par ailleurs le RÉZOH-BFC (réseau régional d'acteurs pour la prévention des zoonoses)

Programme régional Une seule Santé

**4 lauréats de l'AMI
« Une seule santé »,
lancé pour la 1^{ère} fois
en BFC en 2025**

Le programme RESET (Réseau des Etablissements de Santé en Transition) élargi à la planification écologique du système de santé inclut le renforcement de la biodiversité. Plusieurs établissements sont déjà mobilisés sur ces sujets, notamment ceux disposant de parc important. En 2025, un AMI « Une seule santé » a été lancé afin de soutenir l'émergence de projets territoriaux pilotes intégrant l'approche « une seule santé ». 4 lauréats en 2025

ATLAS DE LA BIODIVERSITE

Les Atlas de la biodiversité communale (ABC) permettent aux communes et intercommunalités de mieux connaître, de préserver et de valoriser cette biodiversité locale. Chaque année, l'Office français de la biodiversité soutient de nouveaux projets. L'année 2025 a été consacrée à la diffusion d'une campagne de promotion des ABC via des webinaires, l'organisation d'une journée de RETEX avec la ville de Bassou le 19/06/2025. Une newsletter a été mise en place pour les porteurs de projet ABC.

**29 projets financés
pour 286 communes
impliquées**





29

**intercommunalités
(140 communes)
engagées fin 2025**

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

L'année 2025 a été marquée par le recrutement d'une nouvelle chargée de mission TEN à l'ARB. Un bilan à 3 ans des 3 collectivités TEN engagées depuis 2022 a été réalisé.

5 nouvelles collectivités ont été accompagnées pour entrer dans le programme.

Une « éco conditionnalité » en faveur des communes TEN (effet bonus + 10 %), dans le cadre des dispositifs régionaux : « Vergers de sauvegarde », « bocage et paysage » et « renaturation milieux urbains » a été mise en place.

SENSIBILISATION DES CITOYENS

En 2025, la première semaine de la biodiversité a été organisée à la DREAL. Plus de 140 agents ont participé aux animations sur les sites de Besançon et Dijon.



**140 agents ont
participé à la
semaine de la
biodiversité en mai
2025**



Exemplarité de l'Etat (préfectures et sous-préfectures)

83% des sites des préfectures et sous-préfectures sont engagés dans une démarche de préservation de la biodiversité.

Dans le cadre du plan de transformation écologique des services de l'Etat piloté par le SGAR, mission Services Publics Eco-responsables, 8 actions contribuant à la SNB sont déclinées. En 2025, 4 sites des préfectures ont été labellisés par la LPO.

AXE 4 : GARANTIR LES MOYENS D'ATTEINDRE CES AMBITIONS

3 actions territorialisées

3 services et opérateurs de l'Etat mobilisés

RESEAUX DE SURVEILLANCE

Dans le cadre du monitoring de la biodiversité développé à l'échelle européenne, le schéma directeur de surveillance de la biodiversité terrestre a été publié en janvier 2024. Ce programme vise à organiser la surveillance des écosystèmes terrestres et de leur biodiversité. Les données de surveillance s'inscrivent dans le cadre du système d'information sur la biodiversité. En Bourgogne Franche-Comté, un programme de surveillance est en place depuis 2 ans. Les protocoles de suivi sont propres à chaque groupe d'espèces : protocoles « STOC » et « POP » reptiles et amphibiens.

Le suivi « STERF » a été confiée à deux structures (CBN BFC-ORI et SHNA).

Le test milieux dunaires, protocole de suivi floristique sur vallée de la Loire et la dune de la Truchère a été réalisé par le CBN Bourgogne. Le travail de mise à jour des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) s'est poursuivi en 2025. 80 % sont à jour en 2025 avec près de 100 000 données intégrées (chiffre 2024).

80% des ZNIEFF à jour fin 2025 – plus de 100 000 données intégrées fin 2024

80 participants aux rencontres annuelles du SINP en février 2025
14 000 visiteurs annuels sur le site de l'ARB
Plus de 10 millions de données versées dans SIGOGNE de données

CONNAISSANCE

L'année 2025 a été marquée par plusieurs temps forts :

- L'organisation DREAL/ARB des rencontres annuelles régionales du SINP le 4 février 2025 à Dijon.
- L'organisation de 26 Sessions de formation pour les accès aux comptes du SINP
- La mise en œuvre d'un tableau de bord d'évaluation à mi-parcours de la SRB

Une stratégie régionale est en cours d'élaboration.



Une partie de l'équipe de la DREAL, engagée pour la SNB !

Merci à la mobilisation et à l'implication des agents de la DREAL, l'OFB, l'ARB, la Région Bourgogne Franche Comté, l'ARS, la DIR Est, la DIR Centre Est, VNF Rhône Saône, VNF Centre Bourgogne, la DRAJES, le SGAR de la préfecture de région, la DRAAF, les 3 agences de l'eau !

